



La gravité de l'annonce gouvernementale sur l'avenir de la fonction publique a amené FO et la CGT à quitter la séance de ce CT du 2 février 2018.

Un comité technique local s'est réuni ce matin avec pour ordre du jour :

- 1- Approbation du PV du CT du 17 octobre 2017
- 2- Passage en comptabilité privée de l'OPHLM de Guingamp (pour avis)
- 3- Modification du TAGERFIP (pour avis)
- 4- Présentation du tableau de veille sociale (pour information)
- 5- Réflexion sur la mission "conditions de travail" et la nomination d'un chargé de mission (pour information)
- 6- Bilan 2017 des permanences de Ploeuc-L'Hermitage et Perros-Guirec (pour information)
- 7- Bilan du budget 2017 (pour information)
- 8- Informations et questions diverses.

Passage en comptabilité privée de l'OPHLM de Guingamp (pour avis)

La direction générale a fait le choix de laisser l'application OTR devenir obsolète. Depuis 2016, c'est un choix assumé, de la direction, auprès des directeurs de ces offices pour les inciter à opter pour la comptabilité commerciale en lieu et place de la comptabilité publique. Pour FO et la CGT, cette stratégie est un parfait exemple de ce que va être le CAP2022 : suppression des applications, des structures ou des missions « non rentables » pour le passage au privé, voire leur disparition. L'ensemble des OS a voté contre à l'unanimité.

Modification du TAGERFIP

FO et CGT dénoncent toute organisation allant à l'encontre de la naturelle imbrication des missions cadastrales techniques, fiscales et foncières et s'opposent à toute tentative d'externalisation des missions foncières. Un pôle d'évaluation des locaux professionnels (PELP) et un pôle topographique de gestion cadastrale (PTGC) seront créés le 1^{er} septembre 2018.

Une cellule foncière comprenant 4 emplois B et 4 emplois C sera également créée au sein du SIP de St Brieuc. Le but n'est certainement pas de faire mieux mais encore de dynamiser une mission supplémentaire. Les trois missions sont indissociables et doivent rester dans le même service.

Par cette réforme, le directeur met délibérément les collègues en difficulté ; pour preuve, il crée un

PELP avec zéro emploi au TAGERFIP. Concernant la cellule foncière, pour le directeur, il est hors de question de « graver dans le marbre » une garantie d'étanchéité entre les missions (missions foncières et les missions fiscales IR-TH-TF). Les chefs de service auront toute latitude pour organiser leur service et les agents de la cellule foncière pourront donc être amenés à effectuer d'autres tâches des missions du SIP. Nous avons réitéré le maintien des missions topographiques des géomètres.

L'ensemble des OS a voté contre à l'unanimité.

Remarque : les missions foncières consistent en la mise à jour des bases foncières pour les particuliers.